ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

INCa
Institut national du cancer

Décision du 23 février 2011 portant délégation de signature au sein de l'Institut national du cancer

NOR : *ETSX1130178S*

La présidente par intérim du conseil d'administration,

Vu l'article 11 de la convention constitutive de l'Institut national du cancer signée le 30 mai 2005 et approuvée par arrêté en date du 22 juin 2005 ;

Vu le décret du 6 février 2007 portant nomination de la directrice générale de l'Institut national du cancer ;

Vu l'arrêté du 22 février 2011 portant nomination du président par intérim du conseil d'administration de l'Institut national du cancer,

Décide :

M. Jamel CHAABANE, directeur du département des systèmes d'informations, est investi d'une délégation de signature aux fins de signer les actes ou documents suivants :

1. Dans le cadre de la commande publique :
– les marchés d'un montant inférieur ou égal à 30 000 € HT ;
– les bons de commande d'un montant inférieur ou égal à 100 000 € TTC établis dans le cadre d'un marché ;
– les certificats de service fait et les procès-verbaux d'admission pour toute dépense.

2. Dans le cadre des frais de mission et déplacement :
– les avis de réunion et convocation des intervenants extérieurs ;
– les états de frais d'un intervenant extérieur ;
– les ordres de missions en France métropolitaine d'un collaborateur qui lui est hiérarchiquement rattaché ;
– les états de frais d'un collaborateur qui lui est hiérarchiquement rattaché.

La présente délégation prend effet à compter de sa signature et prend fin dès la publication du décret portant nomination du président du conseil d'administration de l'institut ou dès qu'un changement se produit soit dans la personne du délégant, soit dans celle du délégataire.

Elle sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 23 février 2011, en trois exemplaires.

La présidente par intérim du conseil d'administration,
P. Flamant